

Rapport pour le troisième cycle de l'EPU Venezuela 2017-2021

Le droit à l'éducation du point de vue des enfants et des adolescents

Auteurs et résumé du rapport :

Le rapport présenté a été rédigé avec la participation de plus de 30 enfants et adolescents (NNA) de différentes localités du Venezuela. Le contenu a été préparé et discuté dans plus de 20 réunions de travail organisées depuis mai 2020, et le contenu présenté a été approuvé par tous les participants du groupe de travail.

Le principal droit abordé dans ce document est le **droit à l'éducation** en raison de la ferme conviction de ses participants de l'importance essentielle de ce droit pour le bon développement des enfants et la prospérité de l'avenir d'un pays. La situation du droit à l'éducation au Venezuela, loin d'être optimale, est très précaire : l'objectif de ce document est de soulever ses problèmes et d'offrir des solutions du point de vue de ceux qui la vivent au quotidien.

Coordonnées institutionnelles pour la communication :

- **Représentants pour le groupe des enfants et des adolescents :**
 - Elias Haig (15 ans) eliasebastianhaig@gmail.com
 - Amanda Isturriaga (12 ans) amanda.isturriaga@gmail.com
 - José Wever (17 ans) contactojosewever@gmail.com
 - Aris Abreu (14 ans) arisabreu011@gmail.com
- **Pour Cecodap :** Carlos Trapani. Coordinateur général.
 - **Courriel :** cecodap.coordinaciongeneral@gmail.com
- **Pour REDHNNNA :** Carla Serrano. Secrétaire exécutif.
 - **Courriel :** redhnnna.venezuela@gmail.com

Contexte

1. Dans la constitution vénézuélienne, l'éducation est un droit humain fondamental et un devoir social de l'État, elle doit donc être démocratique, gratuite et obligatoire¹. Son fonctionnement est ensuite divisé en deux sous-systèmes : l'enseignement de base et l'enseignement universitaire. Comme la plupart des enfants participants au système d'éducation de base, le présent document se concentrera sur celui-ci.
2. Selon la Loi Organique sur l'Éducation (LOE) de 2009, l'enseignement de base est obligatoire et se compose de trois phases. Le premier est l'enseignement initial, qui va de zéro à six ans : ses niveaux ne sont pas typés et son objectif principal est de préparer les élèves à l'enseignement primaire. La deuxième phase s'étend de l'âge de six à douze ans environ, se compose de six niveaux (de la première à la sixième année) et débouche sur le titre d'enseignement primaire. La dernière phase de l'enseignement de base est l'enseignement secondaire : il peut être général ou technique et s'étend de 12 à 17 ans environ.
3. Le financement de l'éducation peut être public, lorsque l'État couvre entièrement les coûts qui y sont liés ; mixte, lorsqu'une partie des coûts est couverte par les parents et les représentants et une autre par l'État ; ou privé, lorsque le financement dépend entièrement des parents et des représentants.

¹Constitution de la République Bolivarienne du Venezuela (1999), article 102.

4. Au Venezuela, l'éducation est l'un des droits qui présente le plus de difficultés en termes d'infrastructures, d'inscriptions scolaires, de conditions de travail des enseignants et de mise à jour du programme scolaire. Le contexte de la pandémie de COVID-19 a accru les écarts et les inégalités dans l'exercice du droit à l'éducation, l'absence de chiffres officiels rendent difficile l'identification des défis à relever pour garantir le plein exercice de ce droit.

Problèmes et solutions

Section I : Qualité de l'éducation

5. A notre avis, au Venezuela, l'éducation n'occupe pas la place qu'elle mérite. Bien que des lois telles que la LOE ou la Constitution elle-même attribuent une grande importance à l'éducation dans le développement d'un pays, les faits montrent le contraire : en 2009, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ne représente que 6,9 %². En mai 2021, un enseignant du niveau professionnel le plus bas était payé 216 419,18 BS par heure: cela équivaut à environ 0,06 dollar US⁴. Le manque de financement, associé à l'obsolescence du programme d'études datant de 2007, au niveau éducatif n'est pas la meilleure.
6. Lors de la préparation de ce rapport, nous avons consulté l'option de différents enfants et adolescents. À cet égard, un étudiant a déclaré qu'il ne se sentait pas en mesure d'exploiter pleinement ses capacités : il a mentionné l'inégalité d'accès aux ressources comme cause et a suggéré comme solution l'évaluation détaillée du système actuel, afin de pouvoir déterminer son efficacité. Pour nous, le bilan du Venezuela en matière d'éducation est négatif : avec des enseignants dont les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits et des élèves qui vont à l'école le ventre vide, aucun processus éducatif ne peut être efficace.
7. En tant qu'étudiants du système éducatif vénézuélien, nous avons identifié les points critiques suivants qui agissent comme des facteurs limitant sa qualité : l'accessibilité aux technologies, l'éducation aux droits de l'homme, la violence et l'intimidation, l'impact sur la santé mentale et les phénomènes migratoires.
8. Accessibilité aux technologies : « *j'ai un collègue (...) elle n'a ni télévision, ni téléphone, ni ordinateur. Maintenant, elle ne peut pas venir et elle demande l'aide des voisins pour nous appeler au téléphone et nous devons lui dire la tâche à accomplir et la lui expliquer* ». C'est le témoignage d'un étudiant de 17 ans qui résume la réalité de l'accès aux technologies au Venezuela : un accès précaire, arriéré, typique d'une population dont seulement 36, 9 % des foyers sont connectés à une bande passante fixe⁵.
9. Un mauvais accès aux technologies est aussi un mauvais accès à l'information, ce qui a pour conséquence de limiter la qualité de l'éducation. Pour résoudre ce problème, nous pensons qu'il est crucial d'évaluer les infrastructures existantes afin de les utiliser pour l'éducation, d'encourager une expansion contrôlée et inclusive de l'accès aux technologies et de veiller à ce que l'éducation occupe une place privilégiée dans le développement des stratégies de télécommunication, afin qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte dans son éducation à cause d'un élément qui ne dépend pas de lui comme l'accès aux technologies.
10. **Éducation aux droits de l'homme** : la situation vénézuélienne n'accorde aucune place à l'éducation aux droits de l'homme : une étudiante consultée a déclaré ne pas connaître

² Selon le centre de statistiques de la CEPALC.

³ Des données plus récentes ne sont pas disponibles.

⁴ Selon le taux de change de la Banque centrale du Venezuela au 29/06/2021.

⁵ Selon Conatel (2019)

l'existence de la Convention relative aux droits de l'enfant et n'avoir jamais appris ses droits dans le cadre de son programme scolaire. Ce témoignage est une réalité généralisée : à titre d'exemple, dans le programme éducatif officiel, il n'y a aucune mention des droits de l'homme comme faisant partie du curriculum, malgré le fait que la LOE ait intégré l'éducation aux droits de l'homme comme un axe transversal du système éducatif. À notre avis, cette absence est vraiment grave : si nous ne connaissons pas nos droits, nous ne pourrions ni les défendre ni les faire de l'exercice pleinement.

11. **Nous recommandons** : l'articulation d'un programme national des droits de l'homme, la mise en place d'indicateurs d'évaluation qui quantifient l'apprentissage des droits de l'homme et, enfin, l'amélioration générale des conditions d'enseignement pour tous les élèves afin que la résolution des urgences inhérentes à une situation d'urgence humanitaire complexe ne fasse plus oublier la nécessaire amélioration de la qualité de l'enseignement.
12. **Violence et harcèlement** : les harcèlements sont un problème qui touche de nombreux pays dans le monde, le Venezuela ne fait pas exception. Un élève a déclaré avoir été victime d'intimidation dès son entrée à l'école, alors qu'il n'avait que cinq ans. En raison de cette violence, l'élève a développé de nombreuses insécurités quant à son apparence physique et n'a pas été en mesure de réaliser pleinement ses compétences académiques. Au Venezuela, l'absence de mécanismes de signalement efficaces⁶ et le manque de formation de ce sujet, tant pour les enseignants que pour les étudiants, font que le problème est loin d'être résolu.
13. **Recommandation** : nous considérons qu'il est nécessaire d'accroître la portée des programmes de prévention des brimades, la promotion des valeurs qui préviennent la violence et l'adaptation du programme scolaire afin que la non-violence en soit une partie essentielle.
14. **Impact sur la santé mentale** : la détérioration continue de la qualité des centres de santé publique a conduit un nombre croissant d'enfants et d'adolescents à se tourner vers divers programmes et initiatives de soins psychosociaux mis en œuvre par des organismes non gouvernementales (ONG). On peut citer les programmes de prise en charge psychosociale développés par le Cecodap, qui a vu une augmentation régulière des cas depuis mars 2020 avec le début de la pandémie de COVID-19.
15. Ce problème n'est pas seulement visible dans les statistiques, c'est quelque chose que nous vivons tous : les situations anormales de stress auxquelles nous sommes soumis par la migration de membre de notre famille ou par d'autres problèmes liés à l'Urgence Humanitaire Complexe (UHC) que nous vivons nous rendent plus vulnérable et nous voyons notre santé mentale et même physique se détériorer considérablement.
16. **Recommandation** : Comme solution à ce problème qui, en affectant les étudiants, affecte aussi l'éducation, nous considérons qu'il est très important de faire une évaluation objective de la santé mentale des étudiants qui permettent le mis en place de programmes de soins psychosociaux au sein de système éducatif. Nous pensons également qu'il est important de mettre en œuvre des mécanismes de soins efficaces, gratuits et inclusifs pour notre santé mentale, en mettant l'accent sur les régions intérieures du pays. De même, garantir la divulgation périodique par l'État de chiffres transparents permettant le suivi continu de la situation de la santé mentale des enfants et des adolescents.

⁶ Malgré le fait que la loi organique pour la protection des enfants et des adolescents (LOPNNA) établit dans ses articles 158 et 159 l'existence de conseils de protection visant à protéger les enfants de problèmes tels que le harcèlement moral, dans la pratique, leur fonctionnement n'est pas efficace : un rapport élaboré par le Cecodap en octobre 2018 a déterminé que, sur quatre conseils de protection consultés, trois ne disposaient pas de spécialistes établis pour leur bon fonctionnement.

17. **Phénomènes migratoires** : en 2020, on estime que 5,4 millions de migrants et réfugiés vénézuéliens⁷ ont fui leur pays à la recherche de meilleures conditions de vie. Ce chiffre représente un pourcentage important de la population du pays (pour laquelle il n'existe pas de données officielles actualisées), l'éducation est donc inévitablement victime de ce problème. Une famille consultée a déclaré qu'une mère célibataire avait été forcée de quitter le pays pendant que ses trois enfants continuaient leurs études. Les résultats scolaires des enfants avaient diminué en raison de l'absence d'une figure capable de les soutenir dans leurs devoirs. Cette situation, loin d'être isolée, s'inscrit dans l'un des phénomènes migratoires les plus courants au Venezuela aujourd'hui : « l'enfance laissée pour compte », où les enfants se retrouvent sans une (ou aucune) de leurs figures parentales, qui sont obligées de migrer en recherche d'un avenir pour eux-mêmes.
18. Le phénomène migratoire affecte non seulement les enfants et les adolescents, mais viole également le système éducatif lui-même : non seulement en raison du fait que de nombreux élèves sont laissés sans la garde de leurs parents, mais aussi une migration des enseignants a été enregistrée. Les maisons et les salles de classe se vident. Toutes les personnes qui doivent quitter le pays laissent des trous : des trous dans notre éducation, des trous dans nos familles et, enfin, des trous dans nos cœurs.
19. **Recommandation** : la solution à ce problème est difficile : cependant, nous croyons fermement que personne ne devrait être contraint de quitter son pays pour des raisons indépendantes de sa volonté. Aucun enfant ne mérite d'être sans ses parents pour une situation qu'ils ne comprennent même pas. Par conséquent, à notre avis, ce problème ne peut pas vraiment être résolu qu'en mettant fin à ce qui le cause : une injustice. Cependant, nous pensons que des mesures pertinentes pour protéger les enfants qui se trouvent dans ces situations de vulnérabilité pourraient être la mise en place de mécanismes de soutien scolaire pour les enfants dans le cadre de la mobilité pour poursuivre leur éducation et la création d'organes de contrôle qui servent d'aide et d'accompagnement pour les enfants laissés derrière.

Section II : Accès à l'éducation

20. En avril 2020, on estime que 2,3 millions d'enfants vénézuéliens risquent d'abandonner l'école⁸. Cependant, outre ces chiffres, les statistiques disponibles sur la scolarisation est obsolètes et peu transparentes, de sorte que l'accès à l'éducation souffre d'une véritable invisibilité qui ne permet pas d'apprécier statistiquement le problème dans sa véritable ampleur. Cette réalité se reflète lorsque l'on perçoit des écoles vides et des enseignants qui démissionnent ; manque de chiffres sur l'accès à l'éducation dans les communautés autochtones et manque d'informations sur l'impact sur l'éducation des conflits armés dans les zones frontalières. Pour nous, le manque de transparence dans l'information sur l'accès à l'éducation au Venezuela est une absence qui révèle un problème aux proportions considérables.
21. La solution à ce problème commence par un diagnostic réel, transparent et objectif : pour prendre des mesures efficaces pour élargir l'accès à l'éducation, il faut d'abord savoir dans quelle mesure il est limité - ou non. Nous pensons que cette évaluation doit être réalisée par une équipe interdisciplinaire d'experts qui peuvent développer des stratégies qui augmentent l'accès à l'éducation dans notre pays et qui ouvrent des opportunités à toute une génération qui a grandi dans une Urgence Humanitaire Complexe.

⁷ Selon l'Organisation des États Américains (OEA).

⁸ Selon Save the Children avec le cluster d'éducation vénézuélien (2020).

22. Bien qu'il nous soit impossible de couvrir complètement ce problème, nous avons identifié les points critiques suivants qui, selon nous, sont les limitations les plus alarmantes pour l'accès à l'éducation : l'accès à l'éducation des enfants ayant des capacités spéciales, le programme d'alimentation scolaire et la violence comme limitation.
23. **Accès à l'éducation des enfants en situation de handicap** : Malgré le fait que la LOPNNA⁹ reconnaisse le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap, l'absence de matériel adapté sur le site Internet du Ministère de l'Éducation et le manque de rapports qui rendent compte de la situation des 140 000 les enfants handicapés qui sont en fait dans le système éducatif¹⁰ suggère qu'il existe des lacunes évidentes en ce qui concerne l'éducation et l'inclusion des enfants handicapés dans l'environnement scolaire.
24. L'inclusion inconditionnelle étant un aspect fondamental dans le plein exercice du droit à l'éducation des enfants, nous pensons qu'il est très important de formuler des plans de préparation professionnelle pour les enseignants afin qu'ils disposent des outils pédagogiques nécessaires pour faciliter l'inclusion, adapter les infrastructures éducatives déjà existantes dans d'une manière qui intègre les élèves handicapés, promouvoir des ateliers de sensibilisation pour offrir des outils d'inclusion dans les communautés éducatives, favoriser la diffusion de chiffres officiels transparents et actualisés qui permettent de connaître en profondeur la réalité éducative à laquelle sont confrontés les enfants handicapés.
25. **Programme d'alimentation scolaire** : 32,3 % de la population vénézuélienne est en situation d'insécurité alimentaire¹¹ Les enfants n'échappent pas à cette réalité : la nécessité de faire de l'exercice le droit à l'alimentation affecte même l'éducation. Le Programme D'alimentation Scolaire, qui, selon le Ministère de l'Éducation « est une politique sociale créée pour contribuer aux bons résultats scolaires, à travers l'amélioration des conditions nutritionnelles des filles, des garçons, des adolescents et des jeunes desservis dans le Système Éducatif », a été un facteur important qui a motivé les enfants à aller à l'école : cependant, selon un rapport présenté par le Cecodap en 2018, l'inefficacité du PAE¹² était une cause importante d'un taux de décrochage scolaire présumé qui ne peut être vérifié en raison de l'absence de mise à jour les figures.
26. **Recommandations** : Pour contrer ce problème très grave qui met la vie des enfants vénézuéliens en danger, nous considérons qu'il est urgent de mettre en œuvre des plans d'investissement avec des financements à la fois nationales et internationaux afin d'optimiser le rôle de l'école comme espace de protection contre les conséquences désastreuses attendues des enfants sous-alimentés ; ce qui doit comprendre une équipe interdisciplinaire, car ce n'est pas seulement une question de quantité, mais aussi de qualité. Nous pensons que le respect constant du droit à l'alimentation de tous les enfants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, doit être assuré, car les besoins alimentaires ne se limitent pas à l'espace scolaire, représentent un besoin vital pour les êtres humains, plus encore pour une croissance enfant.
27. **La violence comme limitation de l'accès à l'éducation** : ces derniers mois, les conflits armés sur l'ensemble du territoire national ont augmenté à la fois en nombre et en gravité : les guérillas, comme celles qui se déroulent à la frontière entre la région colombienne d'Araucaria et l'État vénézuélien d'Apure, ou des conflits entre gangs dans des quartiers de la capitale

⁹ Selon le deuxième paragraphe de l'article 13 de la loi organique pour la protection des enfants et des adolescents (LOPNNA), « les enfants et les adolescents handicapés mentaux exercent leurs droits dans la mesure maximale de leurs facultés ».

¹⁰ Selon le rapport annuel et les comptes 2016 du ministère de l'éducation, le dernier disponible.

¹¹ Selon le Programme alimentaire mondial (2020).

¹² Programme d'alimentation scolaire, par son acronyme.

comme la communauté de La Vega mettez les enfants dans des situations d'insécurité qui les empêchent de jouir pleinement de leur droit à l'éducation. De plus, les migrations forcées problème de tels conflits placent les enfants dans des situations de vulnérabilité directe de leur droit à l'identité, cela va les place dans une situation d'inégalité quant à l'accès aux services éducatifs du pays qui les accueille. En général, la violence armée entrave le plein développement des facultés de l'enfant, limite son potentiel et met en danger son intégrité physique.

28. Malgré le fait que la solution à ce problème soit extrêmement complexe et hors de notre portée, nous pensons qu'il est prioritaire de rechercher la participation active d'experts capables d'apporter des solutions aux dites confrontations armées de manière à ce que les droits de l'homme et les droits ne soient pas l'accès à l'éducation peut être assuré de manière satisfaisante et équitable.

Section III : Aggravation des situations exposées

29. Comme on le voit à la lecture du rapport, le système éducatif montrait déjà un net affaiblissement général : à cela il faut ajouter la pandémie de COVID-19 comme facteur aggravant qui a directement affecté toutes les situations exposées. L'absence d'un système de santé solide et l'absence d'un plan de vaccination transparent rendent difficile le retour dans les salles de classe en personne : même ainsi, les cours à distance ne sont pas une option valable compte tenu de la faible pénétration des technologies numériques et des problèmes de connexion évidents. Les alternatives proposées, comme le programme éducatif "Chaque Famille une École"¹³ présentent des lacunes évidentes, car elles ne sont pas inclusives dans leur essence et présentent des inégalités marquées, compte tenu de l'accès à la technologie que peuvent avoir les élèves et les enseignants. La santé mentale des enfants, pour sa part, c'est gravement affectée dans le contexte de la pandémie, mettant ainsi leur santé mentale et physique en danger et la capacité de protection que l'école peut offrir est très limitée.

30. Nous pensons que la solution à l'aggravation que la pandémie représente dans les problèmes existants doit être résolue non seulement avec la disparition de la crise elle-même, l'ouverture des écoles par la mise en œuvre de stratégies pour démarrer des cours en faces à face qui ont été efficaces dans d'autres pays et fondamentalement avec la création et la mise en œuvre d'un plan de vaccination efficace qui inclut toute la communauté éducative, mais avec l'amélioration générale des conditions de vie dans le pays qui permettent un accès accru à l'éducation qui va de pair avec une plus grande jouissance de tous les autres droits de l'enfant.

Manque de données officielles.

31. Comme cela est évident tout au long du document, l'absence de données transparentes a limité une grande partie du travail sur les problèmes et les solutions. Cette limitation a été partiellement surmontée grâce à l'accès à des témoignages de première main d'enfants et d'adolescents : cependant, la quarantaine dérivée de la crise provoquée par COVID-19 rend également l'accès aux témoignages difficiles. Nous pensons que cette absence de chiffres c'est un fait en soi : la situation des enfants au Venezuela est tellement invisible qu'il n'y a même pas de véritables statistiques pour la couvrir.

32. **Recommandation** : nous pensons que ce problème devrait être résolu en exigeant la transparence dans la collecte et la publication des données, en prenant des mesures pour que

¹³ Selon le ministère du Pouvoir Populaire pour l'Éducation, le programme "Cada Familia Una Escuela" est "une offre pluridisciplinaire d'éducation non-face à face" qui consiste en la diffusion de contenus éducatifs sur Internet et en un programme télévisé quotidien diffusé par différentes chaînes de télévisions publiques. Sa diffusion a commencé le 16 mars 2020 par la "Venezolana de Televisión (VTV)".



les chiffres nécessaires soient disponibles sans retard opportun pour l'ensemble de la population.